

CONSIDÉRANT qu'il est à propos et dans l'intérêt de la Ville de modifier le règlement de zonage de la Ville de Saint-Constant numéro 960-96;

CONSIDÉRANT qu'avis de motion du présent règlement a dûment été donné lors de la séance ordinaire du Conseil tenue le 10 mai 2016;

LE CONSEIL MUNICIPAL DÉCRÈTE CE QUI SUIT :

ARTICLE 1 La grille des usages, des normes et des dimensions de terrain en annexe A du règlement de zonage de la Ville de Saint-Constant numéro 960-96 applicable à la zone publique P-1 est modifiée de la façon suivante :

- (1) À ligne "Usage spécifique permis" de la case "Usages permis", le chiffre (2) est inscrit dans la première colonne et la note suivante est ajoutée au verso de la grille :
- (2) Service de lutte contre l'incendie provincial et local (Service public classe A);

ARTICLE 2 Le présent règlement entre en vigueur conformément à la Loi.

Adopté à la séance ordinaire du 10 mai 2016.


Jean-Claude Boyer, maire


Me Sophie Laflamme, greffière